

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 661**29 juin 2004****SOMMAIRE**

The 21st Century Fund, Sicav, Luxembourg	31682	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	31700
A.08 Isolations Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange	31727	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	31702
ACM International Health Care Fund, Sicav, Luxembourg	31712	LSF Loan Investments Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31713
Alimar S.A., Luxembourg	31709	LSF Loan Investments Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31715
Alimar S.A., Luxembourg	31709	Luxbond, Sicav, Luxembourg	31724
Amnye Machen-Tibetan Center, A.s.b.l., Luxembourg	31710	Medine S.A., Luxembourg	31723
APW Finance (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	31720	Montroux S.A., Luxembourg	31715
Assoco Re S.A., Luxembourg	31718	MRS (Marketing Research and Services), S.à r.l., Mamer	31724
Assoco Re S.A., Luxembourg	31718	Naselle S.A., Luxembourg	31717
Belfilux S.A., Luxembourg	31723	The New Century Fund, Sicav, Luxembourg	31683
Belron International S.A., Luxembourg	31722	Nord Invest Holding S.A.H., Troisvierges	31719
Belron S.A., Luxembourg	31716	Nord Invest Holding S.A.H., Troisvierges	31719
Bertram Global Assets S.A., Luxembourg	31719	Nord Invest Holding S.A.H., Troisvierges	31720
Cofiri Management S.A., Luxembourg	31703	Nord Invest Holding S.A.H., Troisvierges	31720
Comodoro Finance S.A., Mamer	31682	Packinvest A.G., Luxembourg	31683
Data Professionals S.A., Luxembourg	31723	Page S.A.	31728
Dubelair S.A., Luxembourg	31682	Parkway S.A., Luxembourg	31726
Eurostar Finance S.A., Luxembourg	31726	Plaine Verte S.A., Luxembourg	31723
Exellair S.A., Luxembourg	31727	Platinum Investments S.A. Luxembourg, Luxembourg	31726
EYSD Limited and Partners S.C.S., Münsbach	31725	Promogest S.A., Luxembourg	31721
F.A.M. Fund Advisory S.A., Luxembourg	31722	Reifen International S.A., Luxembourg	31684
F.A.M. Personal Fund Advisory S.A., Luxembourg	31723	Schroedinger Inv. S.A., Luxembourg	31718
Forteresse Investissements S.A., Luxembourg	31719	Securum, Capellen	31686
Genesi S.A., Luxembourg	31717	Securum, Capellen	31699
Geotex International S.A., Luxembourg	31709	Siricus S.A., Luxembourg	31713
Ghyzee S.A., Luxembourg	31725	Société de Gestion Mazel S.A., Luxembourg	31685
Groupe Européen d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	31722	Sofires S.A., Luxembourg	31702
Hol-Maritime II A.G., Luxembourg	31724	Stockfin S.A., Luxembourg	31721
Hol-Maritime III A.G., Luxembourg	31725	Talmy S.A., Luxembourg	31683
Icaro S.A., Luxembourg	31682	Threwid Furniture S.A., Luxembourg	31721
Icaro S.A., Luxembourg	31682	Tioniqua Finance S.A.H., Luxembourg	31699
Immovent S.A., Luxembourg	31727	Total Alpha Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg	31683
India Liberalisation Fund, Sicav, Luxembourg	31716	Toy Park Holding S.A., Luxembourg	31728
India Liberalisation Fund, Sicav, Luxembourg	31716	Tradair International S.A.H., Luxembourg	31703
International Shipping Consultants S.A., Luxembourg	31683	Upsala Finance S.A., Mamer	31724
Ionian Constructions S.A., Luxembourg	31684	Van Dijck S.A., Luxembourg	31727
Jivest S.A., Luxembourg	31722	Wide Manghy S.A., Luxembourg	31720
Kidal S.A., Luxembourg	31719	Zanmit Investment S.A., Luxembourg	31721
KoSa Capital (Lux), S.à r.l., Luxembourg	31704		
Leatherlux S.A., Luxembourg	31717		
Leatherlux S.A., Luxembourg	31717		

ICARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.863.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ICARO S.A.

Signature

(036551.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

ICARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.863.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

ICARO S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036548.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

DUBELAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.780.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036372.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

THE 21ST CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.520.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

C. Berge / H. de Monthebert

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(036404.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

COMODORO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.387.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036406.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

TALMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Signature.

(036464.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

INTERNATIONAL SHIPPING CONSULTANTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 45.849.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036549.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

THE NEW CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.235.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

C. Berge / H. de Monthebert

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(036407.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

PACKINVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.141.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 mai 2004 que:

- M. Ilkka Suominen, demeurant à SF-02760 Espoo (Finland), Palotie 26 L., a été élu administrateur de la société PACKINVEST A.G., avec effet rétroactif au 2 janvier 2004, en remplacement de M. Juhani Leppänen, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036468.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.615.

Le bilan au 28 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036512.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

REIFEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 76.308.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REIFEN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal (B.P. 282, L-2012 Luxembourg), constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 743 du 10 octobre 2000, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Lecuit en date du 2 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Langleur Lionel, directeur de sociétés, 62, rue Dr Welter à L-4347 Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Val Kugener, employé privé, 41, op der Strooss à L-7650 Heffingen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal (B.P. 282, L-2012 Luxembourg), à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal (B.P. 282, L-2012 Luxembourg), à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, les comparants et les membres du bureau ont signé.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00141. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035554.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

IONIAN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.964.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 avril 2004 a pris acte de la démission de:

- Monsieur Francesco Travaini, administrateur de la catégorie A.

En outre, l'assemblée a nommé deux nouveaux administrateurs de la catégorie A comme suit:

- Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, né le 5 mars 1969 à B-Couvin et,

- Monsieur Olivier Dewalque, comptable, né le 16 septembre 1968 à B-Bastogne, tous deux domiciliés professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

portant ainsi le nombre des administrateurs à six, dont 2 de la catégorie A et 4 de la catégorie B.

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur sortant pour ses mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036163.3/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

SOCIETE DE GESTION MAZEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.550.

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE GESTION MAZEL S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 97.550 et ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. La société anonyme constituée suivant acte notarié du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 13 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Wolf, courtier en assurances, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Hack, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan S. Hudson, courtier en assurances, demeurant à Schuttrange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Approbation du bilan et des comptes pertes et profits au 31 décembre 2003.
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat au 31 décembre 2003.
- Démission et décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes à partir de ce jour.
- Nominations de nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.
- Décision que le capital de la Société sera divisé en deux catégories d'actions, savoir catégorie A et catégorie B.
- Conversion des actions et remplacement des cent (100) anciennes actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR).

- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration. L'Assemblée décide de reconduire à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de six mille neuf cent trente et un euros quatre-vingt-neuf cents (6.931,89 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Manuel Hack, Laurent Heiliger et Madame Muriel Bourgeois comme administrateurs et de la société VAN CAUTER, S.à r.l. comme commissaire aux comptes. L'Assemblée leur donne pleine et entière de décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005:

- Monsieur Emmanuel Wolf, né le 8 août 1939 à Bruxelles, courtier en assurances, demeurant au 3, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg;
- Monsieur Jan Stephen Hudson, né le 26 octobre 1943 à Birmingham, Alabama, courtier en assurances, demeurant au 4, rue Hoimesbuch, L-5371 Schuttrange;
- Monsieur Roland Ward, né le 1^{er} juin 1945 à Bilston, Staffs, pensionné, demeurant à The Equerry House, 1 Sherborne Stables, Sherborne, GB-GLOS GL S4 3 DW.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le capital de la Société sera divisé en deux catégories d'actions, savoir catégorie A et catégorie B.

Sixième résolution

L'assemblée décide la conversion des actions pour remplacer les cent (100) actions par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR), attribuées entièrement libérées aux actionnaires actuels suivant les modalités suivantes:

- le titre au porteur numéro 1 est remplacé par le titre au porteur numéro 3 représentatif de vingt-quatre mille cinq cent cinquante-deux (24.552) actions au porteur de catégorie A;
- le titre au porteur numéro 2 est remplacé d'une part par le titre au porteur numéro 4 représentatif de deux cent quarante-sept (247) actions au porteur de catégorie A, et d'autre part par le titre numéro 5 représentatif d'une (1) action au porteur de catégorie B.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Septième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action, chaque action étant entièrement libérée (ensemble les «Actions».)»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Wolf, M. Hack, J. S. Hudson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2004, vol. 885, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(036277.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

**SECURUM, Société Anonyme,
(anc. SOCIETE DE GESTION MAZEL S.A.).**
Registered office: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.550.

In the year two thousand four, on the twentieth of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SOCIETE DE GESTION MAZEL S.A., a société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 97.550 and having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. The company was incorporated by a notarial deed of November 27, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 of January 13, 2004. The articles of Incorporation have been amended today pursuant a deed of the undersigned notary.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Emmanuel Wolf, courtier en assurances, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Rients Aapkes, private employee, residing in Capellen.

The meeting elects as scrutineer Mr Jan S. Hudson, courtier en assurances, residing in Schuttrange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the name of the Company into SECURUM.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred and thirteen thousand two hundred and thirty euros (513,230.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) to five hundred and forty-four thousand two hundred and thirty euros (544,230.- EUR) by the issuing of four hundred and ten thousand five hundred and eighty-four (410,584) class A shares with a par value of one euro twenty-five cents (1.25 EUR) each.

3. Subscription and liberation of the new shares.

4. Amendment of the purpose of the Company as follows:

«The object of the Company is to carry on all insurance brokerage operations acting solely through the intermediary of duly licensed individuals.

Further, the Company shall carry out all operations directly or indirectly related to its object.»

5. Transfer of the registered office of the Company from L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill to L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

6. Restatement of the articles of incorporation in their entirety and adoption of an English version.

7. Confirmation of the election of new directors and determination of the length of their mandate.

8. Election of a new statutory auditor and determination of the length of its mandate.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the Company's name into SECURUM.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred and thirteen thousand two hundred and thirty euros (513,230.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) to five hundred and forty-four thousand two hundred and thirty euros (544,230.- EUR) by the issuing of four hundred and ten thousand five hundred and eighty-four (410,584) class A shares with a par value of one euro twenty-five cents (1.25 EUR) each.

The meeting admits the company MASTER-FINANCE S.A., having its registered office in L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon to the subscription of the new shares. The other shareholder renounces its preferential subscription right.

Subscription and liberation

The four hundred and ten thousand five hundred and eighty-four (410,584) class A shares are then subscribed by MASTER-FINANCE S.A., previously named, here represented by Mr Emmanuel Wolf, courtier en assurances, residing in 3, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, chairman of the board of directors of MASTER-FINANCE S.A.

The new class A shares so subscribed are fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting of its activity branch in Germany and Austria for an amount of five hundred and thirteen thousand two hundred and thirty euros ten cents (513,230.10 EUR), around to five hundred and thirteen thousand two hundred and thirty euros (513,230.- EUR) composed as follows:

Tangible fixed assets	
- Computer equipment	10,212.49 EUR
- Office equipment and furniture	8,189.93 EUR
Claim for a term of one year or more	60,000.00 EUR
Liquid assets	479,000.00 EUR
Commercial debts	- 34,501.86 EUR
Wage debts	- 9,670.46 EUR
	<hr/>
	513,230.10 EUR
Around to.	513,230.00 EUR

In accordance with article 26-1 of the law on commercial companies, such contribution in kind has been supervised by Mr Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, Mamer, whose report dated April 20, 2004, contains the following conclusion:

Conclusion

(in French version):

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans l'apport d'une branche d'activités comprenant une universalité des biens évalués à 513.320,- EUR et qui correspond, au moins, au nombre de 410.584 actions catégorie A de la S.A. SOCIETE DE GESTION MAZEL à émettre avec désignation d'une valeur nominale de 1,25 EUR.»

This report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The contributor declares that he is the sole owner of the assets and liabilities contributed, that they are not pledged or encumbered and are freely transferable to the present Company.

The contributor and the Company will fulfil all the formalities that are necessary to make the contribution opposable to third parties.

Third resolution

The general meeting resolves to modify the object of the Company as follows:

«The object of the Company is to carry on all insurance brokerage operations acting solely through the intermediary of duly licensed individuals.

Further, the Company shall carry out all operations directly or indirectly related to its object.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill to L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the articles of incorporation as follows being understood that the English version will prevail in case of divergences with the French translation:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of SECURUM.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Capellen.

The registered office may be transferred to any other place in Capellen by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is to carry on all insurance brokerage operations acting solely through the intermediary of duly licensed individuals.

Further, the Company shall carry out all operations directly or indirectly related to its object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed capital of the Company is set at five hundred and forty-four thousand two hundred and thirty euros (544,230.- EUR) divided into four hundred and thirty-five thousand three hundred and eighty-three (435,383) class A shares (the «Class A Shares») and one (1) class B share (the «Class B Share») with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, all of which are fully paid up (jointly the «Shares»).

The holders of Class A Shares are herein referred to as «Class A Shareholders» and the holder of the Class B Share as the «Class B Shareholder». The Class A Shareholders and the Class B Shareholder are jointly herein referred to as the «Shareholders».

Art. 6. Shares

The shares will be and remain in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out in Article 22 of these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the General Meeting, voting with the quorum and majority rules set out in article 22 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the General Meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

The Class A Shareholders and the Class B Shareholder are each entitled to representation on the Board of Directors, at all times, by at least one (1) Director (the «Class A Director» and the «Class B Director» respectively).

In case of vacancy of the office of a Class A Director, the Class A Shareholders shall propose for election by the General Meeting a list of at least two (2) candidates (the «Class A Candidates»). The General Meeting will have to appoint a Class A Director out of the Class A Candidates. The same shall apply mutatis mutandis in case of vacancy of the office of a Class B Director.

The third office of Director shall be held by a person that is not representing neither the Class A Shareholders, nor the Class B Shareholder (the «Class C Director»).

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meetings.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any Director so requires.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and at General Meetings, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors or, as the case may be, of the shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Except if otherwise provided for in these Articles of Incorporation, decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors that require the approval of the Class B Director and of the Class C Director

The following decisions, in order to be validly passed by the Board of Directors, require the express consent of the Class B Director and of the Class C Director:

(i) any amendment of the Company's production and marketing structure which represents a departure from the Company's business plan or strategy as previously applied, including without being limited to, the closing down, removal, acquisition or sale of any undertakings or of part of such undertakings and the starting up and the closing down of any line of business, product or market which represents a departure from the Company's business plan or strategy as previously applied,

(ii) any amendment regarding the Company's general organisation which represents a departure from the Company's business plan or strategy as previously applied,

(iii) any investment, the acquisition and/or manufacturing value of which exceeds two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), as well as the entering into of related leasing contracts (connected investments being treated as a single investment for the purpose of this paragraph),

(iv) any acquisition, sale, encumbrance or pledge of real estate, buildings or similar rights of the Company,

(v) any takeover, acquisition or sale of a participation in another company or any increase or decrease of such participations,

(vi) the opening and closing down of branches and the incorporation of any subsidiary,

(vii) the entering into loan agreements or the issue of bonds in an amount exceeding two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) or exceeding a period of three years,

(viii) the granting of loans or credits as well as the granting of security or similar guarantees or liabilities which do not fall within the Company's usual business,

(ix) the entering into as well as the amendment and termination of any contract, agreement, commitment, arrangement or understanding, (including without limitation any cooperation contracts) which represents a departure from the Company's business plan or strategy as previously applied,

(x) the entering into as well as the amendment and termination of any contract, agreement, commitment, arrangement or understanding regarding:

- (a) the granting or taking over of licences, registered designs and similar rights having a maturity exceeding two years,
- (b) lease agreements exceeding three years or bearing a rent exceeding two hundred thousand euros (EUR 200,000),
- (c) the acceptance of consulting or other business services, insofar as the provisional fees exceed one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) or in case it is provided for a contingent success fee,
- (xi) the hiring of employees with annual remunerations (including guaranteed special remunerations) of an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-), as well as any increase (other than an automatic increase) of those remunerations to an amount exceeding fifty thousand euros (EUR 50,000.-).
- (xii) the granting of pensions and the establishment of general rules regarding pensions,
- (xiii) the granting of any special powers or proxies, the delegation of the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management, as well as the entrustment of determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it, including without limitation, any managers, officers, executives or employees of the Company,
- (xiv) the conclusion of business arrangements and the commencement of negotiations on internal collective agreements,
- (xv) the commencement of proceedings having a value in litigation exceeding ten thousand euros (EUR 10,000.-),
- (xvi) the conclusion of settlements and the discharge of claims, insofar as the renunciation of the Company exceeds ten thousand euros (EUR 10,000.-),
- (xvii) the approval or granting of donations as well as assistances exceeding ten thousand euros (EUR 10,000.-);
- (xviii) the entering into as well as the amendment and termination of any contract, agreement, commitment, arrangement or understanding with the A Shares or the B Shares, with any members of the Company's board of directors, with the spouses or descendants of such persons, and/or with any company and/or undertaking in which such persons have a direct or indirect interest;
- (xix) the terms of employment (including amount of compensation) for any members of the Company's board of directors and any change thereto;
- (xx) the entering into any contract, agreement, commitment, arrangement or understanding otherwise than on arms' length terms;
- (xxi) the advance payment on dividends;
- (xxii) any Other issue that the shareholders agree is an important issue (an «Important Issue»);
- (xxiii) the making of a declaration acknowledging that the Company is unable to pay its debts as they fall due (aveu de cessation de paiement) or the taking of any other step that may lead to the voluntary dissolution or liquidation of the Company.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers

Subject to the provisions of article 11 (xiii) of these Articles of Incorporation, the Board of Directors may:

- (i) delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders; or
- (ii) delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting.

Art. 15. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in

relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of the Class B Director and the Class C Director acting jointly or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the General Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders (the «General Meeting»).

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday of May each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings

The Board of Directors may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Except as otherwise required by law or by article 22 of the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the General Meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 22. Decisions of the Shareholders that require unanimous approval of all the Shareholders

The following decisions, in order to be validly passed by the Shareholders, require the express unanimous consent of all the Shareholders:

- (i) the appointment or removal from office of any Director;
- (ii) any amendment of these Articles of Incorporation;
- (iii) the approval of the Company's annual financial statements;
- (iv) the allocation of any available profits;
- (v) any Important Issue if said Important Issue constitutes a matter that requires approval of the General Meeting;
- (vi) any other decision the adoption of which is subject by the quorum and majority rules set out in this article;

Chapter V.- Financial year, Distribution of profits

Art. 23. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 24. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remainder of the annual net profits shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them as per a resolution to be passed by the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out in article 22 of these Articles of Incorporation.

Subject to the conditions fixed by law and by these Articles of Incorporation, notably the provisions of article 11 (xxi) of these Articles of Incorporation, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 25. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII.- Applicable law**Art. 26. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

Sixth resolution

The general meeting designates the current directors as Class A, B and C directors as follows, in accordance with Article 9 of the Articles of Incorporation:

- Mr Emmanuel Wolf, born on August 8, 1939 in Bruxelles, courtier en assurances, residing in 3, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, Director A.

- Mr Jan Stephen Hudson, born on October 26, 1943 in Birmingham, Alabama, courtier en assurances, residing in 4, rue Hoimesbuch, L-5371 Schuttrange, Director B.

- Mr Roland Ward, born on June 1st, 1945 in Bilston, Staffs, pensionné, residing in The Equerry House, 1 Sherborne Stables, Sherborne, GB-GLOS GL S4 3 DW, Director C.

Seventh resolution

The general meeting resolves to elect DELOITTE S.A., having its registered office in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg 67.895, as auditor for a period ending at the ordinary general meeting of shareholders of the Company to be held in 2005.

Estimate of costs

Insofar as:

(1) the contribution in kind consists of all the assets and liabilities constituting an entire branch of activity of a company;

(2) the contribution is made exclusively against the allotment of new shares and

(3) all the companies enclosed have their registered office in the European Union, such contribution qualifies under the terms of Article 4-1 of the law date December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at three thousand euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE GESTION MAZEL S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 97.550 et ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. La société anonyme constituée suivant acte notarié du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 13 janvier 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant reçu par le notaire soussigné en date de ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Wolf, courtier en assurances, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Riens Aapkes, employé privé, demeurant à Capellen.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan S. Hudson, courtier en assurances, demeurant à Schuttrange.
Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination sociale de la Société en SECURUM.

- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent treize mille deux cent trente euros (513.230,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent quarante-quatre mille deux cent trente euros (544.230,- EUR) par l'émission de quatre cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre (410.584) actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

- Souscription et libération des nouvelles actions.

- Modification de l'objet de la Société comme suit:

«La Société a pour objet les opérations de courtage en assurances réalisés exclusivement par le biais d'intermédiaires en assurances licenciés.

La Société peut effectuer toutes les opérations qui sont directement ou indirectement utiles à l'objet social de la Société.»

- Transfert du siège social de la Société de L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill à L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

- Refonte complète des statuts et adoption d'une version anglaise.

- Confirmation de l'élection des administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.

- Election d'un commissaire aux comptes et détermination de la durée de leur mandat.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en SECURUM.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de concurrence d'un montant de cinq cent treize mille deux cent trente euros (513.230,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent quarante-quatre mille deux cent trente euros (544.230,- EUR) par l'émission de quatre cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre (410.584) actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

L'assemblée admet la société MASTER-FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon à la souscription des nouvelles actions, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les quatre cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre (410.584) nouvelles actions de Catégorie A sont souscrites à l'instant même par la société MASTER-FINANCE S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Emmanuel Wolf, courtier en assurances, demeurant au 3, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, Président du conseil d'administration de MASTER-FINANCE S.A.

Les nouvelles actions de Catégorie A souscrites sont entièrement libérées par un apport à la Société de sa branche d'activité en Allemagne et en Autriche d'un montant de cinq cent treize mille deux cent trente euros dix cents (513.230,10 EUR), arrondi à cinq cent treize mille deux cent trente euros (513.230,- EUR) composé comme suit:

Immobilisations corporelles

- Matériel informatique 10.212,49 EUR

- Matériel et mobilier de bureau 8.189,93 EUR

Créances à un an ou plus 60.000,00 EUR

Valeurs disponibles 479.000,00 EUR

Dettes commerciales - 34.501,86 EUR

Dettes salariales - 9.670,46 EUR

513.230,10 EUR

Arrondi à 513.230,00 EUR

Conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 avril 2004 par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, Mamer, ce rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur, par les comparants et le notaire, annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans l'apport d'une branche d'activités comprenant une univer-

salité des biens évalués à 513.320,- EUR et qui correspond, au moins, au nombre de 410.584 actions catégorie A de la S.A. SOCIÉTÉ DE GESTION MAZEL à émettre avec désignation d'une valeur nominale de 1,25 EUR.»

Le souscripteur déclare qu'il est le seul propriétaire des actifs et passifs apportés, lesdits actifs et passifs ne sont pas grevés d'une charge et peuvent être librement transférés à la présente Société.

Le souscripteur et la Société accompliront toutes les formalités qui s'avéreront nécessaires pour rendre l'apport opposable aux tiers.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société comme suit:

«La Société a pour objet les opérations de courtage en assurances réalisés exclusivement par le biais d'intermédiaires en assurances licenciés.

La Société peut effectuer toutes les opérations qui sont directement ou indirectement utiles à l'objet social de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill à L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre celle-ci et la traduction française:

Chapitre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination SECURUM.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Capellen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit à Capellen par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet les opérations de courtage en assurances réalisés exclusivement par le biais d'intermédiaires en assurances licenciés.

La Société peut effectuer toutes les opérations qui sont directement ou indirectement utiles à l'objet social de la Société.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital - Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-quatre mille deux cent trente euros (544.230,- EUR) divisé en quatre cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (435.383) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, chaque action étant entièrement libérée (ensemble les «Actions»).

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A seront ci-après dénommés «Actionnaires de Catégorie A» et le détenteur de l'Action de Catégorie B sera ci-après dénommé l'«Actionnaire de Catégorie B». Les Actionnaires de Catégorie A et l'Actionnaire de Catégorie B ensemble seront ci-après dénommés les «Actionnaires».

Art. 6. Forme des Actions

Les actions seront et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 22 des présents Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par l'article 22 des présents Statuts, à moins que la loi n'en dispose autrement, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration - Commissaire aux Comptes

Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Les Actionnaires de Catégorie A et l'Actionnaire de Catégorie B ont chacun le droit d'être représentés au Conseil d'Administration par au moins un (1) Administrateur (l'«Administrateur de Catégorie A» et l'«Administrateur de Catégorie B» respectivement).

En cas de vacance d'une place d'Administrateur de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie A proposent à l'Assemblée Générale une liste d'au moins deux (2) candidats (les candidats de Catégorie A) en vue de leur élection. L'Assemblée Générale devra élire un Administrateur de Catégorie A parmi les Candidats de Catégorie A. Les mêmes règles s'appliquent mutatis mutandis en cas de vacance d'une place d'Administrateur de Catégorie B.

La troisième place d'Administrateur sera tenue par une personne qui ne représente ni les Actionnaires de Catégorie A, ni l'Actionnaire de Catégorie B (l'«Administrateur de Catégorie C»).

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera entre autres responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si un Administrateur le demande.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires à délibérer.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration qui requièrent l'approbation de l'Administrateur de Catégorie B et de l'Administrateur de Catégorie C

Les décisions suivantes requièrent, en vue de leur adoption régulière par le Conseil d'Administration, le consentement exprès de l'Administrateur de Catégorie B et de l'Administrateur de Catégorie C:

(i) toute modification de la structure de production et de commercialisation de la Société qui représente une dérogation au plan ou à la stratégie d'affaires tel(le) qu'appliqué(e) auparavant, y compris sans y être limité, la fermeture, le déménagement, l'acquisition ou la vente de toutes entreprises ou de parties de ces entreprises et l'ouverture et la fermeture de toute branche d'affaires, de toute production ou de tout marché qui constitue une dérogation au plan ou à la stratégie d'affaires tel(le) qu'appliqué(e) auparavant;

(ii) toute modification en relation avec l'organisation générale de la Société qui représente une dérogation au plan ou à la stratégie d'affaires tel(le) qu'appliqué(e) auparavant;

(iii) tout investissement dont la valeur d'acquisition et/ou manufacturière excède deux cent mille euros (EUR 200.000,-) ainsi que la conclusion de contrats de leasing y relatifs (des investissements liés étant considérés comme investissement unique pour les besoins du présent paragraphe);

(iv) toute acquisition, toute vente, tout grèvement ou tout nantissement d'immeubles, de constructions ou de droits similaires de La Société;

(v) toute reprise, acquisition ou vente d'une participation dans une autre société ou toute augmentation ou réduction de telles participations;

(vi) l'ouverture et la fermeture de branches et la formation de toute filiale;

(vii) la conclusion de contrats d'emprunt ou l'émission d'obligations pour un montant supérieur à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) ou excédant une période de trois ans;

(viii) l'octroi de prêts ou de crédits ou l'octroi de sûretés ou de garanties similaires ou la prise d'engagements similaires qui ne font pas partie des affaires habituelles de La Société;

(ix) la conclusion ainsi que la modification et la terminaison de tout contrat, toute convention, tout engagement, tout accord ou de toute entente (y compris sans y être limité, toute convention de coopération) qui constitue une dérogation au plan ou à la stratégie d'affaires tel(le) qu'appliqué(e) auparavant;

(x) la conclusion ainsi que la modification et la terminaison de tout contrat, toute convention, tout engagement, tout accord ou de toute entente en relation avec:

(a) l'octroi ou la reprise de licences, de modèles déposés et de droits similaires dont l'échéance est supérieure à deux ans;

(b) des contrats de location d'une durée supérieure à trois ans ou comportant un prix de loyer excédant deux cent mille euros (EUR 200.000,-);

(c) l'acceptation de services consultatifs et d'autres services commerciaux dans la mesure où les honoraires excèdent cent mille euros (EUR 100.000,-) ou dans la mesure où des honoraires proportionnels au résultat ont été prévus;

(xi) l'engagement d'employés avec des rémunérations annuelles (y compris des rémunérations spéciales garanties) d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) ainsi que toute augmentation de ces rémunérations à un montant supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000,-);

(xii) l'octroi de pensions et l'établissement de règles générales par rapport à des pensions;

(xiii) l'octroi de pouvoirs spéciaux ou de procurations spéciales, la délégation de la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans les limites d'une telle gestion journalière ainsi que l'attribution de fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix, y compris sans limitation, tous directeurs, agents, fondés de pouvoir ou employés de la Société;

(xiv) la conclusion de conventions commerciales et l'entrée dans des négociations de conventions collectives internes;

(xv) l'introduction d'instances avec une valeur en litige excédant dix mille euros (EUR 10.000,-);

(xvi) la conclusion de transactions et la décharge de prétentions, dans la mesure où la renonciation de La Société excède dix mille euros (EUR 10.000,-);

(xvii) l'approbation ou l'octroi de donations ainsi que de secours excédant dix mille euros (EUR 10.000,-);

(xviii) la conclusion ainsi que la modification et la terminaison de tout contrat, toute convention, tout engagement, tout accord ou de toute entente avec les actionnaires de catégorie A ou actions de catégorie B, avec tout membre du conseil d'administration de la Société, avec les épouses ou descendants de ces personnes et/ou avec toute société et/ou toute entreprise dans laquelle ces personnes ont un intérêt direct ou indirect;

(xix) les conditions de travail (y compris le montant de la rémunération) pour chaque membre du conseil d'administration de la Société et toute modification y relative;

(xx) la conclusion de tout contrat, toute convention, tout engagement, tout accord ou de toute entente qui n'est pas conclu dans les conditions normales du marché;

(xxi) le paiement d'un acompte sur dividendes;

(xxii) tout sujet important que les actionnaires qualifient de Sujet important (un «Sujet important»);

(xxiii) la prononciation d'une déclaration que la Société est incapable de payer ses dettes venues à échéance (aveu de cessation de paiement) ou la prise de toute autre mesure qui pourrait mener à la dissolution volontaire ou à la liquidation de la Société.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi à l'Assemblée Générale) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Sous la réserve des dispositions de l'article 11 (xiii) des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut

(i) déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou

(ii) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemniserà tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 16. Représentation de la Société

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de l'Administrateur de Catégorie B et de l'Administrateur de Catégorie C agissant conjointement ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires (ci-après l'«Assemblée Générale»).

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 19. Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième vendredi du mois de mai à quatorze.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales. De telles Assemblées Générales doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les Assemblées Générales des actionnaires, y compris l'Assemblée Générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Procédure, Vote

Les Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaire(s) aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi luxembourgeoise. La convocation envoyée aux Actionnaires en conformité avec la loi contiendra la date et l'heure de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée Générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou de l'article 22 des présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 22. Décisions des Actionnaires qui requièrent l'approbation unanime de tous les Actionnaires

Les décisions suivantes requièrent, en vue de leur adoption régulière, le consentement unanime exprès de tous les Actionnaires:

- (i) la nomination ou la révocation de tout Administrateur;
- (ii) chaque modification des présents Statuts;
- (iii) l'approbation des comptes annuels de la Société;
- (iv) l'affectation de tout bénéfice distribuable;
- (v) tout Sujet Important, si ce Sujet Important constitue une affaire qui requiert l'approbation de l'Assemblée Générale;
- (vi) toute autre décision dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues par le présent article.

Chapitre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 24. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices annuels nets sera distribué de façon égale aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par eux en conformité avec une résolution à prendre par l'Assemblée Générale exprimant son vote selon les règles de quorum et de majorité prévues à l'article 22.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi et par les présents Statuts, notamment par les dispositions de l'article 11 (xxi) des présents Statuts. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que des frais de liquidation, les avoirs nets seront distribués de façon égale aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 26. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Sixième résolution

L'assemblée désigne les administrateurs actuels comme administrateurs de catégorie A, B et C, conformément à l'Article 9 des Statuts, comme suit:

- Monsieur Emmanuel Wolf, né le 8 août 1939 à Bruxelles, courtier en assurances, demeurant au 3, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg; Administrateur A.

- Monsieur Jan Stephen Hudson, né le 26 octobre 1943 à Birmingham, Alabama, courtier en assurances, demeurant au 4, rue Hoimesbuch, L-5371 Schuttrange, Administrateur B.

- Monsieur Roland Ward, né le 1^{er} juin 1945 à Bilston, Staffs, pensionné, demeurant à The Equerry House, 1 Sherborne Stables, Sherborne, GB-GLOS GL S4 3 DW, Administrateur C.

Septième résolution

L'assemblée nomme DELOITTE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg 67.895, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Evaluations des frais

Dans la mesure où:

(1) l'apport en nature consiste dans l'intégralité des actifs et passifs comprenant la branche d'activité d'une société

(2) l'apport est fait exclusivement contre distribution des nouvelles actions, et

(3) toutes les sociétés concernées ont leur siège social dans l'Union Européenne,

un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption de droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Wolf, R. Aapkes, J. S. Hudson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2004, vol. 885, fol. 10, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(036279.3/239/827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

**SECURUM, Société Anonyme,
(anc. SOCIETE DE GESTION MAZEL S.A.).**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 97.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(036282.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

TIONIQUA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.130.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2003

Acceptation de la démission de Messieurs Jean Bintner et Norbert Werner en tant qu'Administrateurs. Décharge leur est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Jean-Marie Poos et de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société TIONIQUA FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036147.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda office of the Registrar of Companies (the Sole Shareholder), represented by Mr Benjamin Drew Velvin III, with professional address in Washington Mall, Suite 104, 1st Floor, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda, acting in his capacity as Vice President, here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo, Japan, on 22nd April, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 14th February, 2003, which has been amended by a deed of the undersigned notary of 18th December, 2003, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 91.796, has requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing party represents the entirety of the share capital.

II. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital by an amount of EUR 5,199,250.- to an amount of EUR 11,850,875.- and an issue premium of EUR 224.57.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 599,625.- by the issuance of 4,797 new shares with a par value of EUR 125.- each, via a contribution in kind, with an issue premium of EUR 123.49, consisting of the conversion of two loans granted by the Sole Shareholder to the Company, of respectively EUR 171,918.49 and EUR 427,830.-, in total EUR 599,748.49.

These loans are certain and outstanding.

The Sole Shareholder further decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,599,625.- by the issuance of 36,797 new shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 101.08. This share capital increase will be effected by the following contributions in kind and in exchange for the following numbers of shares:

- 20,011 shares of LSF TOKYO STAR HOLDINGS S.A., a Belgian société anonyme, having a total value of EUR 2,299,864.- and

- 20,011 shares of LSF-TS HOLDINGS S.A., a Belgian société anonyme, having a total value of EUR 2,299,864.-.

It results from a certificate drawn up by the sole shareholder on April 23, 2004 that:

«- such shares are fully paid up;

- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- none of the shares are encumbered with any pedge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are the subject of any attachment;

- such shares are freely transferable;

- such shares are all in registered form; and

- it is the entity solely entitled to such shares and possesses the power to dispose of such shares.»

The contributions made to the Company are to be recorded at fair market value and amount at least to EUR 5,199,446.57 (as it results from the valuation report attached hereto).

The valuation report and the certificate by the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a consequence of this capital increase and the contributions in kind, the Sole Shareholder subscribes to 41,594 new shares and now holds 94,807 shares of the Company, and the share capital of the Company is set at EUR 11,850,875.-, and an issue premium of 224.57 has been created.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 6 of the articles of association will henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 11,850,875.- represented by 94,807 shares with a nominal value of EUR 125.- each.»

Capital duty

Insofar as the Company holds as of the date of this deed

- 95% of the shares in LSF TOKYO STAR HOLDINGS S.A.,

- 95% of the shares in LSF-TS HOLDINGS S.A.;

and will hold 99.9% of the shares of each of these Belgian companies after this deed and insofar that the contributions in kind consist of shares of companies incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers, for the contributions of shares of the above listed companies, to article 4-2 of the law dated 29th December, 1971, which provides for capital duty exemption.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes (l'Associé Unique), enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par M. Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, dans sa qualité de Vice Président,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, Japon, le 22 avril 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 14 février 2003, qui a été modifié par une acte du notaire soussigné du 18 décembre 2003, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.796, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. La partie comparante représente la totalité du capital social.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 5.199.250,- à un montant de EUR 11.850.875,- et une prime d'émission de EUR 224,57.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 599.625,- par l'émission de 4.797 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune, par le biais d'un apport en nature, avec une prime d'émission de EUR 123,49, qui consiste en la conversion de deux prêts de respectivement EUR 171.918,49 et EUR 427.830,-, soit au total EUR 599.748,49, accordés par l'Associé Unique à la Société.

Les créances sont certaines et liquides.

L'Associé Unique décide en outre d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 4.599.625,- par l'émission de 36.797 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune et de payer une prime d'émission de EUR 101,08. Cette augmentation de capital s'effectuera par les apports en nature et en échange du nombre d'actions suivantes:

- 20.011 actions de LSF TOKYO STAR HOLDINGS S.A., une société anonyme belge, d'une valeur totale de EUR 2.299.864,- et,

- 20.011 actions de LSF-TS HOLDINGS S.A., une société anonyme belge, d'une valeur totale de EUR 2.299.864,-.

Il résulte d'un certificat émis par l'associé unique en date du 23 avril 2004 que:

- les actions sont entièrement libérées.

- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces actions lui soit transférées.

- les actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les actions et les actions ne sont pas soumises à un gage.

- les actions sont librement transmissibles.

- les actions sont toutes nominatives, et

- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces actions et ayant le droit d'en disposer.»

Les apports au profit de la Société doivent être enregistrés à leur juste valeur marchande et s'élèvent à au moins EUR 5.199.474,57 (comme il en résulte du rapport d'évaluation joint au présent document). Le rapport d'évaluation et la

certificat de l'Associé Unique, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cette augmentation de capital et aux apports en nature, l'Associé Unique souscrit 41.594 nouvelles parts sociales et détient à présent 94.807 parts sociales de la Société, et le capital social de la Société s'élève à EUR 11.850.875,- et une prime d'émission de EUR 224,57 a été constituée.

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, l'article 6 des statuts prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 11.850.875,-, représenté par 94.807 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.»

Droits d'apport

Etant entendu que la Société détient à la date du présent acte:

- 95% des parts sociales de LSF TOKYO STAR HOLDINGS S.A.,
- 95% des parts sociales de LSF-TS HOLDINGS S.A.;

et détiendra 99,99% des parts sociales de chacune de ces sociétés belges à la suite de cet acte et étant entendu que les apports en espèces consistent en des parts sociales de sociétés constituées dans l'Union Européenne vers une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère, pour les apports de parts sociales des sociétés énumérées ci-dessus, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'exemption de droits de constitution.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 21CS, fol. 6, case 1. – Reçu 5.997,49 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(036603.3/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 480 du 26 avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(036604.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

SOFIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2003

Démission de Monsieur Norbert Werner. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour. Nomination de la société S.G.A. SERVICES S.A. comme Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société SOFIRES S.A.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036149.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.615.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société COWLEY ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ci-après «la Comparante»,

ici représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 avril 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding TRADAIR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.615, ci-après «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 183 du 10 mai 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 5 juin 2000, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, numéro 739 du 9 octobre 2000.

2.- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 37.184,03 (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire la comparante déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la comparante connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société et approuve le bilan au 31 décembre 2003.

Une copie du bilan au 31 décembre 2003, après avoir été signée «ne varietur» par la personne mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

6.- Que la comparante donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Que la comparante, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

8.- Que partant, la dissolution et la liquidation de la Société sont achevées.

9.- Que la personne mandataire remet à l'instant au notaire instrumentant les 1.500 (mille cinq cents) actions de la Société afin de procéder à leur destruction.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la personne mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 21CS, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mai 2004.

T. Metzler.

(036316.3/222/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

COFIRI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05529, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036166.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 100.567.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth of April

Before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

KoSa UK LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, with registered office at Aquis Ct., 31 Fishpool Street, St. Albans, Hertfordshire AL3 4RF, United Kingdom, duly registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4938035,

here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Wichita, Kansas, United States of America, on April 16, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name: KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a «Covered Person»), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed by KoSa UK Limited, pre-named, and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

- Mr Kelly Bruce Bulloch, Senior Vice President and Chief Financial Officer, born in Kansas, United States of America, on August 15, 1965, residing at 1060 N. 199th West Circle, Goddard, Kansas 67052, United States of America.

The duration of his mandate is unlimited. The Company will be bound by his sole signature.

2) The address of the registered office of the Company is fixed at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente

a comparu:

KoSa UK LIMITED, une «limited company» constituée et existant selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au Aquis Ct., 31 Fishpool Street, St. Albans, Hartfordshire AL3 4RF, Royaume-Uni, dûment enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 4938035,

ici représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, le 16 avril 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme sui

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est ad-

ministrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseil d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une «Personne Couverte»), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune ont été souscrites par KoSa UK LIMITED, préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-).

Décision de l'associé unique

1) La Société sera administrée par le gérant suivant:

- M. Kelly Bruce Bulloch, Senior Vice President et Chief Financial Officer, né à Kansas, Etats-Unis d'Amérique, le 15 août 1965, demeurant au 1060 N. 199th West Circle, Goddard, Kansas 67052, Etats-Unis d'Amérique.

La durée de son mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 96, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

J. Elvinger.

(036467.3/211/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

ALIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.022.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALIMAR S.A.

Signature

(036555.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

ALIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.022.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

ALIMAR S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036552.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

GEOTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 79.390.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(036160.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

AMNYE MACHEN-TIBETAN CENTER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3212 Luxembourg, 5, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg F502.

STATUTS

Les soussignés:

- Pruy Julia, Présidente
- Commisso Marie, Secrétaire
- Mencucci Fabrice, Trésorier
- Le uan Thivy, Administrateur
- Misslin Bertrand, Administrateur

Déclarent fonder entre eux une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 laquelle adopte les statuts suivants:

Nom

Il est constitué une association sans but lucratif dénommée: AMNYE MACHEN.

Siège social

Le siège social est fixé à Luxembourg, 5 rue de la Paix, L-2312.

Objet

L'association est dénuée de tout esprit de lucre. L'ensemble des fonds qui seront disponibles seront affectés à la poursuite de ses objectifs. L'association se dédie à l'assistance nationale et internationale de populations en détresse ou en difficulté de subvenir par elles-mêmes à leur besoins fondamentaux de développement humain sans discrimination de race, de religion, de croyances ou d'origine sociale. L'association adhère en cela à la vision communiquée par les Nations Unies sur le développement humain. L'association met généreusement à disposition de ces populations toutes ressources naturelles, richesses économiques, techniques, technologiques ou connaissances disponibles par elle, lui permettant de contribuer aux besoins fondamentaux des populations-cible. Les domaines principaux d'intervention de l'association, sans limitation définitive sont le bien-être physique et moral, l'éducation et la formation et le développement économique. Dans ses activités l'association prendra soin de:

- Préserver l'héritage social, culturel et linguistique des populations cible.
- Favoriser le développement d'infrastructures, organisations et systèmes permettant aux populations cible d'assurer par elles-mêmes leur propre développement. Elle pourra développer tout projet en ce sens, et à cet effet effectuer toute opération de nature à contribuer à la réalisation de son objet social. Elle pourra aussi donner son aide sous quelque forme que ce soit à toute personne ou association ayant des buts et/ou activités similaires.

Durée

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Composition et cotisation

L'association est constituée de membres effectifs et honoraires (facultatif). Ces membres peuvent être des personnes physiques, morales ou publiques. Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à trois. Est considéré, comme membre effectif, pour l'année, toute personne ayant fait une demande d'admission écrite, adhérant aux présents statuts et ayant versé au moins le montant de la cotisation annuelle. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Les premiers membres effectifs sont les membres fondateurs de l'association. Le montant de la cotisation annuelle ne pourra dépasser la somme de cent cinquante euros. L'admission des membres honoraires est décidée par le conseil d'administration.

Démission et exclusion

Les membres peuvent donner leur démission à tout moment, sans remboursement des cotisations payées. Un membre qui cesse de faire partie de l'association devra régler tout ses engagements échus et est sans droit sur le fond social, de même que les ayants droit d'un membre démissionnaire, exclu ou défunt. Un membre effectif peut être exclu de l'association si, d'une manière quelconque, il porte gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des deux tiers des membres présents ou représentés, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Est considéré comme membre démissionnaire toute personne n'ayant pas versé sa cotisation annuelle après un délai de paiement de trois mois.

L'exclusion d'un membre honoraire peut être prononcée par le conseil d'administration.

Assemblée générale, composition, droit de vote

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par l'administrateur qui le remplace. Elle est composée de membres effectifs ayant payé la cotisation annuelle. Chaque membre dispose d'un seul vote; chaque membre présent ne peut être porteur que d'une seule procuration au maximum.

Pouvoirs de l'assemblée générale

L'assemblée générale possède l'ensemble des pouvoirs permettant la réalisation de l'objet de l'association.

Sont notamment réservés à sa compétence les points suivants:

- élection et révocation des administrateurs et durée de leur mandat

- approbation des budgets et comptes
- décharge des administrateurs
- modification des statuts
- mise en liquidation de l'association
- approbation du règlement d'ordre intérieur
- nomination de réviseurs de caisse, dont la fonction est incompatible avec une fonction en tant qu'administrateur au sein de l'association
- la détermination de la cotisation annuelle
- la création de nouveaux types de membres
- l'approbation du rapport d'activités

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année dans les quatre mois qui suivent la clôture du bilan. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur requête écrite d'au moins 1/5 des membres et à chaque fois que l'intérêt de l'association le demande. Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale par lettre, fax ou courrier électronique au moins deux semaines à l'avance s'il s'agit d'une assemblée générale ordinaire, dix jours à l'avance s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire. Cette convocation doit mentionner la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour.

Assemblée générale, quorum et majorité

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points qui sont mis à l'ordre du jour. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Sauf cas exceptionnels prévus par les présents statuts, les résolutions sont prises à la majorité des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Assemblée générale, procès-verbaux

Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre signé par le président ou son suppléant. Ce registre sera conservé au siège social à disposition des membres qui pourront le consulter. Une copie des procès-verbaux sera adressée à tous les membres à leur demande.

Conseil d'administration, composition

Le conseil d'administration est constitué au minimum de 3 membres. Il est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, élus par l'assemblée générale à la simple majorité des voix des membres effectifs présents ou représentés. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Les administrateurs peuvent être révoqués par l'assemblée générale, statuant à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés. Le conseil d'administration définit la stratégie à suivre pour l'accomplissement de l'objet social. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois par an.

Conseil d'administration, attributions

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs de gestion et d'administration sous réserve des attributions de l'assemblée générale. Il peut déléguer la gestion journalière à son président ou à un administrateur délégué ou à toute autre personne. Il peut en outre conférer sous sa responsabilité des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes, notamment le pouvoir de représenter l'association en justice. Il a notamment dans ses attributions la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur.

Conseil d'administration, pouvoirs des administrateurs

Le président représente l'association. Le secrétaire est chargé des affaires courantes de l'association dans le cadre journalier. Le trésorier gère la comptabilité.

Réunions, quorums et majorité

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des administrateurs est présente. Les résolutions du conseil d'administration sont normalement consacrées par un consensus. Lorsqu'il est nécessaire de passer au vote, chaque administrateur dispose d'une voix et les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents. Un administrateur ne peut être titulaire que d'une procuration au maximum.

Représentation de l'association

Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même, si l'assemblée générale l'y autorise, à un tiers. L'association est valablement engagée vis à vis des tiers par deux administrateurs agissant conjointement pour tous les actes excédant la gestion journalière. Elle sera aussi valablement représentée vis à vis des tiers par l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de la gestion journalière, et par toute personne disposant d'un mandat spécial, dans les limites du mandat.

Résolutions

Les résolutions du conseil d'administration sont inscrites dans un registre signé par le président ou le secrétaire et conservé par eux à la disposition des membres effectifs de l'association, pour prise de connaissance.

Comptabilité

L'exercice social est clôturé le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration est tenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant.

Revenus de l'association

Le financement du fonctionnement de l'association sera assuré par:

- les cotisations annuelles des membres
- le soutien de sponsors privés
- les aides, subventions et subsides privés et publics
- le produit de toute activité destinée à financer la réalisation de l'objet social
- la rétribution éventuelle de services assurés pour la réalisation de ses objectifs

Aucune fonction en tant qu'administrateur au sein de l'association ne peut être rémunérée.

Modifications aux statuts

Les assemblées générales qui ont à délibérer sur une modification des statuts délibèrent d'après les conditions spéciales prévues par la loi.

Dissolution et liquidation

La dissolution de l'association est votée par l'assemblée générale suivant les modalités prévues par la loi. L'assemblée générale nommera le ou les liquidateur(s), et déterminera leur rémunération, mission et pouvoirs. La distribution des biens de l'association, après prise en compte de dettes éventuelles, se fera envers des organisations ou des personnes poursuivant des buts similaires.

Dispositions générales

La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications et déposée au registre de commerce et des sociétés dans les trois mois à partir de la clôture de l'année sociale. Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi.

J. Pruy / M. Commisso / F. Mencucci / T. Le Uan / B. Misslin

Présidente / Secrétaire / Trésorier / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00535. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035502.3/000/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.105.

—

EXTRACT

Mr John D. Carifa has resigned as director of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND with effect from the 9th of November 2003.

EXTRAIT

M. John D. Carifa a démissionné de ses fonctions d'administrateur de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND avec effet au 9 novembre 2003.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

EXTRACT

Mr Edward J. Ledder has resigned as director of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND with effect from the 28th of July 2003.

EXTRAIT

M. Edward J. Ledder a démissionné de ses fonctions d'administrateur de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND avec effet au 28 juillet 2003.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036151.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

SIRICUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 88.087.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 27 avril 2004 à 15.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Bruno Beernearts, licencié en droit (UCL), né le 4 novembre 1963 à Ixelles-Belgique, domicilié professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- Monsieur David De Marco, directeur, né le 15 mars 1965 à Curepipe - Ile Maurice, domicilié professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Monsieur Roberto Sigon, demeurant 50, Via Longhena, CH-6900 Lugano jusqu'alors administrateur de catégorie A est affecté à la catégorie d'administrateur B avec pouvoir de signature correspondant.

4. Il est procédé à la nomination de 2 administrateurs de catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:

- Monsieur Sébastien Gravière, juriste, diplômé d'études approfondies en droit international et européen, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Monsieur Michaël Zianveni, juriste, diplômé d'études approfondies en droit privé, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

5. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy - France, domicilié professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Par vote spécial, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

La société nomme en son remplacement Monsieur Laurent Pêcheur, comptable, né le 6 mai 1977 à Messancy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036164.3/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

LSF LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.400.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée established in 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 91.796 (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay, with professional address in 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, acting in his capacity as manager,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 22nd April, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated under the name of LSF B-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 19th August, 2003, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 95.400, has requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing party represents the entirety of the share capital.

II. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital by an amount of EUR 427,750.- to an amount of EUR 552,750.- and an issue premium of EUR 80.-, by way of a contribution in kind.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 427,750.- in order to increase it from its current amount of EUR 125,000.- to an amount of EUR 552,750.- by the issuance of 3,422 new shares with a par value of EUR 125.- each, via a contribution in kind, with an issue premium of EUR 80.-, consisting of the conversion of a loan granted to the Company by the Sole Shareholder.

Subscription and payment

All 3,422 new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed.

The contribution made to the Company amounts to at least EUR 427,830.- as it results from the valuation report attached hereto.

The loan is further certain and outstanding as it has been confirmed by a certificate of the Sole Shareholder.

The valuation report and the certificate by the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a consequence of this capital increase, the Sole Shareholder holds 4,422 shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 6 of the articles of association will henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 552,750.- represented by 4,422 shares with a nominal value of EUR 125.- each.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'Associé Unique), enregistrée sous le numéro B 91.796 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M. Philippe Detournay, avec adresse professionnelle à 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dans sa qualité de gérant,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 avril 2004.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée sous le nom de LSF-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. selon acte du notaire Maître Joseph Elvinger en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 19 août 2003, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.400, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. La partie comparante représente la totalité du capital social.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 427.750,- à un montant de EUR 552.750,- et une prime d'émission de EUR 80,-, par le biais d'un apport en nature.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 427.750,- pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000,- à un montant de EUR 552.750,- par l'émission de 3.422 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune, par le biais d'un apport en nature, avec une prime d'émission de EUR 80,-, qui consiste en la conversion d'un prêt accordé par l'Associé Unique à la Société.

Souscription et Payement

Toutes les 3.422 nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., prénommé.

L'apport au profit de la Société s'élève à au moins EUR 427.830,-, comme il en résulte du rapport d'évaluation joint au présent document.

Le prêt est en outre certain et exigible, tel que confirmé par un certificat de l'Associé Unique.

Le rapport d'évaluation et la certificat de l'Associé Unique, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 4.422 parts sociales de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, l'article 6 des statuts prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 552.750,-, représenté par 4.422 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.»

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 21CS, fol. 6, case 2. – Reçu 4.278,30 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(036601.3/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

**LSF LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF B-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.400.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 481 du 26 avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(036602.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

MONTR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.731.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2004

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour la durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010 est composé comme suit:

- Berclaz Gérald, demeurant à CH-1204 Genève, Président et Administrateur-Délégué.
- Reuter Carine, secrétaire, demeurant à L-3332 Fennange.
- Antoine Jean-Hugues, comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010 est Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Pour extrait sincère et conforme

J.-H. Antoine

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036238.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

INDIA LIBERALISATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.529.

EXTRACT

Mr. Carifa has resigned as director of INDIA LIBERALISATION FUND with effect from the 9th of November 2003.
Mr. Deepak S. Parekh has resigned as director of INDIA LIBERALISATION FUND with effect from the 8th of January 2004.

Mr. Reba White Williams has resigned as director of INDIA LIBERALISATION FUND with effect from the 5th of January 2004.

Mr. Williams has resigned as director of INDIA LIBERALISATION FUND with effect from the 5th of January 2004.

EXTRAIT

Mr. Carifa a démissionné de ses fonctions d'administrateur de INDIA LIBERALISATION FUND avec effet au 9 novembre 2003.

Mr. Deepak S. Parekh a démissionné de ses fonctions d'administrateur de INDIA LIBERALISATION FUND avec effet au 8 janvier 2004.

Mr. Reba White Williams a démissionné de ses fonctions d'administrateur de INDIA LIBERALISATION FUND avec effet au 5 janvier 2004.

Mr. Williams a démissionné de ses fonctions d'administrateur de INDIA LIBERALISATION FUND avec effet au 5 janvier 2004.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036157.3/1023/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

INDIA LIBERALISATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.529.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2004, le Conseil d'Administration de la Sicav INDIA LIBERALISATION FUND est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2005:

- Gopi K. Arora
- David M. Gong
- H.H. Maharajah of Jodhpur
- Miles Q. Morland
- Karan Trehan

1. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«Pour l'exercice clos au 30 septembre 2003 il n'y avait pas de revenu net d'investissements disponible à distribuer.»

Luxembourg, le 5 mai 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036155.3/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.639.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2004

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG pour la durée d'un an.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036243.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

LEATHERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.745.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LEATHERLUX S.A.

Signature

(036562.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

LEATHERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.745.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

LEATHERLUX S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036561.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

GENESI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 90.729.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036169.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

NASELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.410.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2004

- La démission du commissaire aux comptes BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE avec siège social au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg est acceptée.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- L'assemblée élit au poste de nouveau commissaire aux comptes la société CO-VENTURES S.A., 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2002.

Luxembourg, le 15 avril 2004

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036408.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

ASSOCO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.955.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036254.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

ASSOCO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.955.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social
à Luxembourg le 21 avril 2004*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Emmanuel Hazard
- Michel Grandjean
- Pierre Cambier
- Michel Charles
- Claude Weber

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2004.

2- L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036255.3/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

SCHROEDINGER INV. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 63.539.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 avril 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marco Primavesi, domicilié Via Al Cottorado, CH-6925 Gentilino, Suisse.
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- CeDerlux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036248.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

KIDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.082.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05544, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036170.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

BERTRAM GLOBAL ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 96.216.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036172.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.453.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036173.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

NORD INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.625.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 mai 2004, réf. DSO-AQ00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901684.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

NORD INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.625.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 5 mai 2004, réf. DSO-AQ00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901685.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

NORD INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.625.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 5 mai 2004, réf. DSO-AQ00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901686.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

NORD INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.625.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 mai 2004, réf. DSO-AQ00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901687.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2004.

WIDE MANGHY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.954.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036177.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 845.450,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.269.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés du 15 avril 2004 que:

1. M. Keith Gulliver, chartered accountant, né à Southampton, Angleterre le 10 décembre 1947, demeurant à Electron way, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO53 4XR, Angleterre, a été nommé gérant de la catégorie A en remplacement de Mme Samantha Kirby, gérante démissionnaire de la catégorie A. M. Keith Gulliver est nommé pour une durée indéterminée.

2. Mme Samantha Kirby a reçu décharge pour son mandat de gérante jusqu'à ce jour.

Münsbach, le 15 avril 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES
Société à responsabilité limitée
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036416.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

THREWID FURNITURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036182.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

ZANMIT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05578, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036184.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

STOCKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05584, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036187.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

PROMOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.062.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036415.3/655/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

GROUPE EUROPEEN D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 58.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05590, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036188.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

BELRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.640.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2004

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG pour la durée d'un an.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036246.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

F.A.M. FUND ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(036435.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

JIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat, et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036419.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

MEDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.491.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(036466.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

F.A.M. PERSONAL FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.394.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(036469.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

PLAINE VERTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.328.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

(036424.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

BELFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 38.185.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036409.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

DATA PROFESSIONALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2004

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Roberto de Luca, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg. L'assemblée décide également de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036422.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

HOL-MARITIME II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.970.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2002

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé à l'unanimité des votes que pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle suivante, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Rikala Lasse, Administrateur, demeurant à Helsinki/Finlande.
- Salo Risto, Administrateur, demeurant à Rauma/Finlande.
- Hovi Jorma, Administrateur, demeurant à Rauma/Finlande.
- Sorvettula Jari, Administrateur, demeurant à Kauniainen/Finlande.

Réviseur d'Entreprises

L'assemblée générale statutaire a décidé que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, ERNST & YOUNG B.C.V. représenté par Monsieur Thierry Bertrand, 6, rue Jean Monnet, L-2017 Luxembourg est nommé Réviseur d'Entreprises.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé de reporter la perte de EUR 9.136,28 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.

Pour copie conforme

G. Asselman

Dirigeant Maritime

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036228.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

UPSALA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.613.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036411.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

MRS (MARKETING RESEARCH AND SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.902.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036413.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

LUXBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.521.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04253, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

(036599.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

EYSD LIMITED AND PARTNERS S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 95.564.

EXTRAIT

Il ressort de deux conventions de transfert de parts datées du 19 avril 2004 que la part de Classe A et les 50 parts de Classe B, d'une valeur nominale de dix mille Dollars Américains chacune, et représentant l'entière part du capital social, sont détenues comme suit:

Part de Classe A:

- une part: EYSD LIMITED, une Société limitée par garantie et gouvernée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o MAPLES FINANCE LIMITED, PO Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et immatriculée sous le numéro 128248, en sa qualité de premier Associé Commandité de la Société.

Parts de Classe B:

- 48 parts: EYSD LIMITED, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Stephen Labrum, né le 14 septembre 1957 à Cosford, Grande-Bretagne, et demeurant au 32, Campden Hill Court, Campden Hill Road, W8 7HS Londres, Grande-Bretagne, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Michael George Hibberd, né le 20 septembre 1964 à Blackpool, Grande-Bretagne, et demeurant à la Villa Bosohall, Bosovagen, 18147 Lidings, Suède, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

Münsbach, le 4 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036412.3/556/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

GHYZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 38.188.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036414.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

HOL-MARITIME III A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.971.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2003**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale statutaire a décidé à l'unanimité des votes que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Rikala Lasse, Administrateur, demeurant à Helsinki/Finlande.
- Salo Risto, Administrateur, demeurant à Rauma/Finlande.
- Hovi Jorma, Administrateur, demeurant à Rauma/Finlande.
- Sorvettula Jari, Administrateur, demeurant à Kauniainen/Finlande.

Réviseur d'Entreprises

L'assemblée générale statutaire a décidé que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, ERNST & YOUNG B.C.V. représenté par Monsieur Thierry Bertrand, 6, rue Jean Monnet, L-2017 Luxembourg est nommé Réviseur d'Entreprises.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé de reporter la perte de EUR 14.468,24 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.

Pour copie conforme

G. Asselman

Dirigeant Maritime

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036240.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

EUROSTAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.917.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036417.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

PLATINUM INVESTMENTS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 69.282.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

(036418.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

PARKWAY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.865.

Board of directors - Conseil d'administration

It results from the resolutions of the general meeting of the shareholders of the company dated 4 May 2004, that the shareholders resolved to appoint, for a term to expire after the annual meeting of shareholders which will approve the annual accounts closed on 28 February 2001, Mr Per Knudsen, with professional address at Nansensgade 19, DK-1366 Copenhagen K, Denmark, as manager of the company with effect as of 1 January 2004, in replacement of Mr Henrik Specht.

Following the above resolution, the board of managers of the company consists as of now of:

- 1) Svend Erik Nielsen, Gadevangen 29, DK-2800 Lyngby, Denmark;
- 2) Per Knudsen, Nansensgade 29, DK-1366 Copenhagen K, Denmark;
- 3) Gregory J. McMahon, 5 Holly Grove, Dobcross, Oldham OL3 5JW, United Kingdom;
- 4) Paul Barker, L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg;
- 5) Jean-Marc Ueberecken, L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg.

Suit la traduction en français:

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société du 4 mai 2004, que les actionnaires ont décidé de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2004, M. Per Knudsen, avec adresse professionnelle à Nansensgade 19, DK-1366 Copenhagen K, Danemark, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de M. Specht, pour une durée expirant après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels clôturés au 28 février 2001.

Il en résulte que le conseil d'administration de la société se compose désormais comme suit:

- 1) Svend Erik Nielsen, Gadevangen 29, DK-2800 Lyngby, Danemark;
- 2) Per Knudsen, Nansensgade 29, DK-1366 Copenhagen K, Danemark;
- 3) Gregory J. McMahon, 5 Holly Grove, Dobcross, Oldham OL3 5JW, Royaume-Uni;
- 4) Paul Barker, L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg;
- 5) Jean-Marc Ueberecken, L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

PARKWAY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01283. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036492.3/250/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

EXELLAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 88.218.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036421.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

IMMOVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 38.189.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036423.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

VAN DIJCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 38.191.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(036426.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 65.507.

Constituée en date du 16 juin 1998 suivant acte reçu par le notaire M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 20 avril 2004

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: M. Guy Rollinger

Secrétaire: Mme Sonny Streff

Les associés présents sont:

A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER, ayant son siège social à Wickrange et détenant 99 parts, représentée par son gérant administratif Monsieur Guy Rollinger

et

A.03 DATAGLOBAL, ayant son siège social à Wickrange et détenant 1 part, représentée par son gérant administratif Monsieur Guy Rollinger.

Les deux associés réunissent l'ensemble des cent parts composant le capital social de douze mille cinq cents euros.

Ordre du jour:

- Nomination du gérant technique

D'un commun accord les associés ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé avec effet immédiat gérant technique de la S.à r.l. A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER, Monsieur Philippe Verheyen, demeurant à L-3467 Dudelange, 30, rue Alexandre Fleming.

Les mandats ci-dessus restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Fait et passé à Wickrange en date de la présente

A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER A.03 DATAGLOBAL

G. Rollinger

G. Rollinger

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036477.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

PAGE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.402.

—
EXTRAIT

Avec effet au 31 mars 2003, la société anonyme FIDEI S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de la société PAGE S.A.

Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société, avec effet au 31 mars 2004.

La société FIDEI REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri a donné sa démission en tant que Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

FIDEI S.A.

Le domiciliataire

B. Beernaerts

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036429.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

TOY PARK HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.064.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 21 avril 2004*

Première résolution

L'assemblée générale renouvelle le Conseil d'administration suite à la fin des mandats.

Deuxième résolution

Substitution du Commissaire aux comptes, à savoir COMPTA, S.à r.l.

Troisième résolution

Le Conseil d'administration est désormais composé par M. Carlo Acampora, Mme Giorgia Musso et Mme Antonietta Cordaro, et le nouveau Commissaire aux comptes est COMPTA S.A.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036487.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.
